



Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres Consulaires

**OBJET : Cession de foncier à la société SCI LES GAUVIN'S sur le Parc d'Activités des Estuaires à Derval**

### **EXPOSE**

Dans le cadre du bornage d'un foncier de plus de 5 hectares restant disponible sur le Parc d'Activités des Estuaires - Le Champ Jubin à Derval, le cabinet de géomètres Air&Géo a détecté une occupation foncière sur la parcelle XR n°28 appartenant à la collectivité par l'entreprise individuelle Pascal GAUVIN pour l'ouverture de son portail.

Afin d'éviter la destruction du muret du portail, Pascal GAUVIN gérant de la SCI GAUVIN'S, propriétaire du foncier a sollicité la communauté de communes par courrier en date du 27 mai 2023 pour acquérir cette emprise foncière correspondant à 23 m<sup>2</sup> selon un découpage soumis par le géomètre.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale du foncier de plus de 5 hectares à 25 € HT le m<sup>2</sup>, par courrier en date du 23 mars 2022.

Pour clarifier la situation pour un futur acquéreur de la parcelle XR n°28 et compte tenu de la faible superficie concernée, il vous est proposé de procéder à la cession de ce foncier au prix de l'euro symbolique, les frais de bornage, d'actes et frais associés restant à la charge de l'acquéreur.

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 20 juin dernier.

**DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société SCI LES GAUVIN'S ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, d'une partie détachée de la parcelle XR n°28 pour environ 23 m<sup>2</sup> sur la commune de Derval (frais de bornage, frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider le prix de cession du foncier à l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

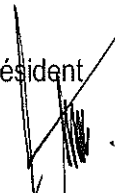
Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 29 juin 2023

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20230703-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,



Alain HUNAUULT



Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres Consulaires

**Annexe – Cession d'un foncier à la société SCI GAUVIN'S sur le Parc d'Activités des Estuaires  
– Le champ Jubin – à Derval**



AR-Préfecture

044-200072726-20230703-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X		
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN			X		
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Philippe DUGRAVOT
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X		
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	M. Yvan MENAGER
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20230703-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023



Le Président,  
  
Alain HUNAUULT